

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL**  
**VOCATION SCOLAIRE**  
**DU SUD GESSIEN**  
**AIN**

Envoyé en préfecture le 08/06/2026  
Reçu en préfecture le 08/06/2026  
Publié le 2026-05-11  
ID : 001-250102530-20260429-CG\_2025\_SIVOS-BF

2026-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à 19 h 00, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle des mariages de la mairie, sous la présidence de Mme Françoise FERROLLET, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation des membres : 14 avril 2024

Etaient présents les délégués ou suppléants suivants :

Challex : Mme Aline HOFER FAVRE

Collonges : M. Laurent PEROUCHET et Mme Virginie BESSON

Farges : M. Raphaël BILLON-BRUYAT et Mme Catherine CAILLET

Péron : Mme Françoise FERROLLET et Mme Virginie DECOMBAZ

Pouigny : M. Hervé PHILIPPE et Mme Nathalie COLLET

St Jean de Gonville : M. Michel BRULHART et Mme Emmanuelle LAURE

Thoiry : Mme Muriel BENIER

Etaient absentes excusées :

Challex : Mme Brigitte FLEURY

Thoiry : Mme Pascal LEON

Secrétaire de séance : Mme Virginie DECOMBAZ

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION dressé par M. David TERRADE, Receveur ayant exercé au cours de la gestion**

Le Comité Syndical du SIVOS :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Françoise FERROLLET